

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 941 expulsant certain individus du territoire de la Cote française de Somalis

n° 941

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié: Sur proposition du chef du service de la sûreté,

Art. 1er

— Sont expulsés du territoire de la Cote française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Djama Ahmed, Gadaboursi Ba Habar Moussa, 17 ans, né à Zeila, fils de Ahmed Roblé et de Gouman Tani (sort de prison) ; Abdillahi Youssouf, Issa Mamassan, 22 ans, né à Zeila, fils de Youssouf Hassan et de Anbaro Oualié (sort de prison) ; Hassan Ismaël, Habar Awal Djibril Abbokor, 19 ans, né à Zeila, fils de Ismaël Ali et de Fatma Djama (vagabondage) ; Yacin Ahmed, Issa Fourlaba Ber Abbokor, 20 ans, né à Zeila, fils de Ahmed Kairé et de Ambaro Arab (vagabondage) Abdillahi Kairé, Somali ; Darod Habar Koul, 19 ans, né à Zeila, fils de Kairé Chireh et de Fatma Ali (vagabondage) ; Abdoul Hamid Saïd, Arabe Mohamadi, 21 ans, né au Yémen, fils de Saïd Nouman et de Fatma Mohamed (vagabondage) ; Amadi Ahmed, Arabe Masri, 30 ans, ré à Djeddah (Arabie séoudite), fils de Ahmed Darawich et de Kadidja Mohamed (vagabondage) ; Hassen Djama, Issa Mamassan Bah Gourgouré, 25 ans, né à Aïcha (sujet britannique), fils de Djama Affi et de Bouloh Mafoul (vagabondage) ; Osman Kadaré, Issa Mamassan Bah Gourgouré, 25 ans, né à Aïcha (sujet britannique), fils de Kadaré Waiss et de Ambaro Chirdon (vagabondage) ; Omar Sultan, Somali Habar Awal Djibril Abbokor, 20 ans, né à Dirré-Daoua, fils de Sultan Ragueh et de Kaha Osman (vagabondage) ; Moussa Badmah, Somali Gadaboursi, Bah Habar Moussa, 17 ans, né a Zeila, fils de Badmah Rirache et de Kadidka Omar (vagabondage) ; Moussa Abdillahi, Issa Mamassan, Bah Fourlaba, 18 ans, né à Zeila, fils de Abdillahi Hadji et de Fatma Bogoré (refoulé deux fois et condamné à huit jours de prison pour vol en 1940) ; Abdillahi Mohamed, Somali Habar Awal Hersi Osman, 20 ans, né à Borama, fils de Mohamed Mir et de Fatma Mohamed (sort de prison, condamné pour vol) ; Chebre Araia, Ethiopien, né à Asmara, 20 ans, fils de Araia Mikaël et de Mouskam Waidab (vagabondage) ; Saïd Aboud, Arabe Chabari, 40 ans, né à Moukala, fils de Aboud Mard et de Mouhia Saad (vagabondage) ; Abdou Ismaël, Arabe Sawahi, 34 ans, né à Sawahi, fils de Ismaël Mohamed et de Fatma Yayha (vagabondage) ; Falied Saleh, Arabe Chamiri, 45 ans, né à Chemiri, fils de Saleh Saïd et de Aïcha Hassan (sort de prison). Art. 2. — Le présent arrêté sera enre gistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.